



À LA UNE

Le conseil municipal et les membres du comité sur l'éco-quartier se sont réunis jeudi dernier et ont procédé à la dernière mise à jour dans ce dossier. Leur rencontre faisait suite aux derniers développements dans ce projet. Quelques acheteurs ont déjà approché la municipalité pour s'informer des modalités liées à l'acquisition de terrains dans le secteur résidentiel situé derrière l'épicerie, entre la rue Croussette et la route des Fonds. Dès que la neige sera fondue, la municipalité procèdera à la finalisation de la route projetée qui reliera la rue Croussette à la route des Fonds en passant devant le jardin communautaire et à côté du bureau municipal.

Une trentaine de terrains sont disponibles pour d'éventuelles constructions. Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal.

SÉANCE DU CONSEIL

Veillez prendre note qu'en raison de Pâques, la séance du conseil municipal d'avril se tiendra le lundi 8 avril plutôt que le lundi 1^{er} avril.

ABRIS TEMPO

Conformément à la réglementation municipale modifiée l'automne dernier, la municipalité tient à aviser les citoyens possédant des abris tempos qu'ils ont jusqu'au 15 mai pour démanteler ceux-ci. Passé cette date, des avis d'infractions seront envoyés aux retardataires.

LOISIRS LES MÉCHINS

Méchinois et méchinoises, le comité des loisirs vous remercie grandement d'avoir participé en grand nombre aux activités hivernales de l'aréna: tournoi de hockey, tournoi de curling, Carnaval et accélération de ski-doo, sans oublier le patinage et le hockey amical. Nous avons repris les rênes de l'aréna dans le but de poursuivre l'offre de service en loisirs pour toutes les familles méchinoises. Sachez que nous sommes très motivées à poursuivre ce défi et d'y mettre des efforts et du temps. Sachez aussi que nous sommes en mode solution pour le bingo, les développements vous seront transmis prochainement. Tant qu'il y aura des gens qui vont participer, on vous garantit l'organisation d'activités. Nous sommes déjà à organiser la période estivale. Nous joindrons en mai notre programmation au méchinois. MERCI de votre confiance !

Au nom du comité des loisirs: Josianne Lefebvre, Johanne Fortin, Renée Bernier, Bertrand Ross, Gilles Savard, Diana Cindie Tremblay, présidente.

FEUX À CIEL OUVERT

Le service incendie de la MRC de Matane tient à rappeler la population que toute personne procédant à l'allumage d'un feu à ciel ouvert doit préalablement obtenir un permis de brûlage. Celui-ci est gratuit, valable pour une période de deux semaines maximum et doit être demandé au bureau administratif du service régional de





sécurité incendie, aux jours et heures d'ouverture.

Aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à brique ou charbon de bois ou barbecue au gaz ou pour un feu dans tout foyer extérieur lorsqu'il est pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation.

Pour éviter la perte de contrôle d'un brûlage, voici quelques consignes à respecter :

Choisir un endroit loin des bâtiments et fils électriques ;

Dégager le sol de toute matière inflammable ;

Faire un petit amoncellement ;

S'assurer d'avoir de l'eau et des outils manuels (pelle, râteau) à proximité du site ;

S'abstenir s'il y a du vent ;

N'allumez qu'un seul amas à la fois ;

Assurer une surveillance constante ;

Bien éteindre le feu avant de quitter les lieux.

Pour assurer la qualité de notre atmosphère, le ministère de l'Environnement vous demande de ne brûler que des matières premières, c'est-à-dire des bûches d'arbres, branches, feuilles mortes, etc. Tous matériaux provenant d'une industrie ou d'une entreprise (incluant les planches non peinturées

ou créosotées) ne peuvent être brûlés à ciel ouvert.

Il est important de noter que, dans tous les cas, il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée ou les odeurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information à ce sujet au 418-562-6734.

COMITÉ D'URBANISME

La municipalité tient à souhaiter la bienvenue à M. Philippe Hudon sur le comité consultatif d'urbanisme. M. Hudon remplacera Mme Denise Jean qui avait annoncé son départ il y a quelques semaines. La municipalité tient également à souligner le travail de Mme Jean et à la remercier pour toutes ces années qu'elle a accordé en tant que bénévole à la municipalité.

VOS COMMENTAIRES

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Vous pouvez les adresser par courriel à Jean-Sébastien Barriault à l'adresse : jsbario@hotmail.com Pour les citoyens qui le désirent, M. Barriault est disponible sur **rendez-vous**. Pour prendre rendez-vous, contactez Mme Martine Marceau, au **418 729-3952**.

